



fccq | Fédération des chambres
de commerce du Québec

Attentes de la Fédération des chambres de commerce du Québec

À l'endroit du ministre des Finances
en vue du budget fédéral 2019-2020

Le 30 janvier 2019

Sommaire exécutif

Ce mémoire exprime les attentes et recommandations de la FCCQ au ministre des Finances en vue de la préparation du budget 2019-2020. Parmi l'ensemble des mesures préconisées, nous ciblons trois priorités :

1- Assurer un environnement d'affaires attractif ainsi que la compétitivité des entreprises

Dans un contexte où la réforme fiscale américaine a envoyé un signal positif aux investisseurs étrangers, le Canada doit envoyer des signaux identiques afin de préserver l'attractivité et la compétitivité de ses entreprises et ainsi, éviter de voir des investissements déplacés au sud de la frontière. En plus d'éliminer les mesures maintenues dans la réforme fiscale des sociétés privées, une mesure simple, immédiate et très efficace pour encourager l'investissement dans la productivité des entreprises, consiste à permettre pour une période déterminée l'amortissement accéléré à 100% des investissements en capital l'année où ils sont réalisés. L'instauration d'un crédit d'impôt à la modernisation de la production en complément du crédit d'impôt à la recherche scientifique et développement expérimental (RS&DE) permettrait également de stimuler les investissements chez les entreprises.

2- S'attaquer aux défis de la rareté de main-d'œuvre

Pour de nombreuses entreprises québécoises et canadiennes, les difficultés de recrutement sont dorénavant le principal obstacle à leur croissance. Le gouvernement fédéral doit immédiatement amorcer des changements importants afin d'épauler les entreprises à faire face à cette nouvelle réalité. Il faudra accentuer les efforts afin d'avoir une main-d'œuvre en quantité suffisante et ayant les compétences requises pour combler les besoins des employeurs afin notamment, de faire face aux transformations profondes du marché du travail. Il faudra à la fois alléger les contraintes au Programme des travailleurs étrangers temporaires, revoir les programmes de l'assurance-emploi, réduire la fiscalité des travailleurs expérimentés ainsi que moderniser l'approche quant à la formation continue des adultes afin d'atteindre ces objectifs ambitieux et permettre aux entreprises de rester compétitives.

3- Présenter un plan de résorption du déficit

La bonne conjoncture devrait fournir au ministre des Finances l'occasion de résorber le déficit. Malgré l'embellie, le gouvernement fédéral prévoit encore un déficit sur son horizon de planification et il n'y a toujours pas de véritable plan de résorption du déficit. La FCCQ demande au ministre de présenter un plan de résorption du déficit réaliste et explicite dans son budget 2019, afin de rencontrer l'équilibre budgétaire le plus rapidement possible.

Table des matières

Sommaire exécutif	2
1 Finances publiques et fiscalité	9
1.1 Résorption du déficit	9
Présenter un plan de résorption du déficit réaliste et explicite dans son budget 2019, afin de rencontrer l'équilibre budgétaire le plus rapidement possible.	9
1.2 Petites entreprises et sociétés privées	10
Élimine les mesures néfastes à l'entrepreneuriat introduites par la réforme fiscale des sociétés privées, en augmentant notamment les seuils non-imposables permis pour les placements passifs.	10
1.3 Perception des taxes de vente	10
1.3.1 Sur les biens intangibles importés	10
Assujettir les fournisseurs étrangers de services intangibles aux taxes de vente fédérales et provinciales, comme le sont déjà les fournisseurs de biens tangibles.	11
Suivre l'exemple des pays qui assujettissent les grands joueurs d'Internet aux taxes de vente	11
1.3.2 À l'échelle canadienne, donnons l'exemple	11
Collaborer avec le gouvernement du Québec en exigeant des entreprises canadiennes qui vendent au Québec par Internet de s'inscrire au fichier de la TVQ	12
1.4 Réévaluation et redéploiement des dépenses budgétaires et fiscales	12
Mener un examen approfondi afin d'élargir et de simplifier le régime fiscal, en réduisant les taux et les crédits d'impôt pour les particuliers et les sociétés. Les économies éventuelles découlant de nouvelles évaluations de mesures fiscales et budgétaires pourraient servir à bonifier le financement des moyens d'intervention les plus efficaces et efficients.	12
2 Emploi, Développement de la main-d'œuvre et Travail	13
2.1 Assurance-emploi : recentrer sa mission et ses programmes	13
Procède à une revue globale du programme d'assurance-emploi dans le but d'en réduire les coûts, notamment en 1) le recentrant sur sa mission première, soit un soutien de revenu temporaire accompagné des mesures de soutien favorisant un retour rapide à l'emploi et 2) permettant des solutions permanentes aux enjeux des emplois saisonniers dans les régions du Canada.	14
2.2 Programme de soutien aux travailleurs saisonniers	14
Procéder à l'évaluation de l'impact du projet pilote de formations.	14

	Mettre en place des agents-coordonnateurs afin d'organiser le partage de main-d'œuvre dans les régions ayant de forts taux d'emplois saisonniers.....	14
2.3	Rétention des travailleurs expérimentés	15
	Mettre en place des mesures plus robustes pour augmenter l'âge moyen de départ à la retraite que celles qu'il a adoptées jusqu'à présent, sans pour autant acheter ce rehaussement à l'aide de fonds publics.	16
	Modifier les balises du supplément de revenu garanti afin de favoriser le maintien en emploi des prestataires à faibles revenus.....	16
2.4	Moderniser l'approche en formation continue	16
2.4.1	La formation continue, une approche collégiale.....	18
	Reconnaitre pleinement les compétences, l'expérience et l'expertise des partenariats en place dans les provinces pour élaborer et mettre en œuvre les programmes de formation de la main-d'œuvre, comme la CPMT au Québec, dans le cadre de l'initiative Compétences futures.	18
2.4.2	Une mesure fiscale incitative pour combler le déficit : un Régime Volontaire d'Épargne Formation Continue	18
	Instaurer un Régime volontaire d'épargne formation continue (RVEFC) dans le but d'accroître la participation de la main-d'œuvre canadienne à la formation liée à l'emploi.	19
3	Santé – transferts et projet national d'assurance médicaments	19
3.1	Santé: ajustement des contraintes au financement.....	19
	Réviser la Loi canadienne sur la santé afin de permettre aux organismes et entreprises du secteur privé de fournir des services de santé compris dans le panier des services de santé assurés, opérant à l'intérieur de paramètres définis par des politiques publiques, y compris au niveau de la tarification de certains frais accessoires.....	21
3.2	Régime national d'assurance-médicaments	21
3.2.1	Construire sur la base de l'expérience acquise.....	22
	La participation du Québec au nouveau régime fédéral soit volontaire avec pleine compensation en cas de retrait, tel que préconisé par le Conseil de la fédération.	22
	Le nouveau régime devrait se baser sur l'expérience du Québec soit, imposer l'adhésion obligatoire à un régime privé ou public d'assurance-médicaments. La couverture minimale des régimes d'assurance-médicaments découlera de l'adoption d'une liste obligatoire de médicaments remboursables que devront respecter tous les assureurs.	22
3.2.2	Le nouveau régime doit s'édifier en marge du régime privé d'assurance-médicaments existant et non tenter de s'y substituer.....	22

3.2.3	Le régime doit être viable et ne doit pas alourdir le fardeau fiscal des entreprises et des contribuables canadiens	23
	Que les coûts d'un régime d'assurance-médicaments universel soient partagés entre les assureurs publics et privés, les employeurs et les patients.	23
3.2.4	Soutien à l'innovation et à la recherche et développement	24
	Le régime doit soutenir l'innovation et la recherche et développement afin que les Canadiens continuent d'avoir accès à des soins de première qualité, notamment grâce aux essais cliniques, et que le Canada reste un marché attrayant pour les investisseurs en sciences de la vie.	24
4	Innovation, sciences et développement économique.....	24
4.1	Infrastructures numériques	24
	Déploie plus rapidement le programme <i>Brancher pour innover</i> et pérennise celui-ci à l'instar du nouveau mécanisme de financement du CRTC.	25
4.2	Soutien financier aux entreprises.....	26
4.2.1	Capital de croissance	26
	Instaurer un programme fédéral de financement participatif pour les entreprises en croissance afin d'accroître l'offre de capital pour le développement des activités.	27
4.2.2	Stimuler l'investissement pour accroître la productivité.....	27
	Permettre aux entreprises d'amortir à 100 % dès l'année de l'achat les investissements en capital physique qui accroissent la productivité, notamment pour les secteurs de l'extraction et de la fabrication, pour une période déterminée.	29
	L'instauration d'un crédit d'impôt à la modernisation de la production en complément du crédit d'impôt à la recherche scientifique et développement expérimental (RS&DE).	29
4.2.3	Aide à la transformation numérique des médias écrits, notamment les médias régionaux.....	29
	D'accorder une aide financière importante aux médias écrits dédiée à accélérer leur passage au numérique, en incluant les médias locaux et régionaux.	30
	De même, le gouvernement du Canada devrait collaborer avec le gouvernement du Québec dans la création d'un Fonds des médias écrits destiné à assurer la survie de cette industrie qui est, selon nous, nécessaire pour la démocratie et l'économie régionale.....	30

5	Affaires mondiales	30
5.1	Accord États-Unis-Mexique-Canada (AEUMC).....	30
	Que le gouvernement du Canada définisse le plus rapidement les paramètres du programme de compensation des producteurs laitiers et qu'il mette en place rapidement un système de versement diligent.....	31
	D'accélérer les processus de versement des compensations promises aux transformateurs laitiers et de faire en sorte que le Fonds d'investissement dans la transformation des produits laitiers soit versé au prorata des volumes de production.....	31
6	Transports	31
6.1	Déglaçage des voies maritimes	31
	Prévoir dans son budget une somme suffisante pour permettre à la GCC de rehausser le niveau de disponibilité de la flotte de brise-glaces du Saint-Laurent afin que le niveau de service offert soit conforme au niveau de service cible de la GCC.	32
6.2	Construction navale	32
	Accorder une place importante et un traitement équitable aux chantiers maritimes québécois dans sa Stratégie nationale de construction navale (SNCN).	33
	Prévoir rapidement dans ses prévisions budgétaires l'octroi du contrat pour le navire ravitailleur <i>Obélix</i> à chantier maritime Davie.	33
6.3	Corridors de commerce	33
	Procéder rapidement aux annonces des investissements en infrastructures liées au Fonds national des corridors commerciaux, et de prioriser le développement du corridor commercial du fleuve, du golfe Saint-Laurent et du Nord québécois.	34
6.4	Train à Grande Fréquence	34
	Prévoir les sommes nécessaires pour la réalisation du projet du Train à Grande Fréquence de VIA Rail, afin que la construction puisse débuter lorsque les études approfondies seront complétées et ce, en incluant la phase Québec-Montréal dans une première phase, et en s'assurant que le projet s'inscrive en complémentarité avec le Réseau électrique métropolitain (REM) de CDPQ Infra.	35
6.5	Chemins de fer d'intérêt local	35
	Créer un programme de financement des immobilisations accessibles pour les chemins de fer d'intérêt local, comme le Chemin de fer de la Gaspésie.....	36
6.6	Encourager la participation du capital privé et institutionnel pour la réalisation des projets d'infrastructures publiques	36

Le gouvernement du Canada encourage ses ministères, organismes et la Banque des infrastructures du Canada à privilégier l'approche PPP lorsque les conditions propices sont réunies.....	37
Que le gouvernement du Canada encourage les municipalités à privilégier l'approche PPP lorsque les conditions propices sont réunies.....	37
6.7 Mobilité durable	37
Confirmer rapidement que le remboursement du prêt à CDPQ Infra de 1,28 milliards \$ qui retournera à la Banque de l'infrastructure du Canada, sera dédiée exclusivement pour de nouvelles infrastructures de transport collectif au Québec.	38
Réserver les sommes dédiées aux infrastructures de transport collectif dans l'enveloppe globale pour le Québec, et que ceux-ci prennent en compte les nombreux besoins retrouvés en développement et maintien des actifs au Québec.	38
7 Ressources naturelles	38
7.1 Mines.....	38
Renouveler le régime des actions accréditatives pour une période minimale de trois ans.	39
Mettre en place des fonds dédiés au financement à long terme de projets d'infrastructures (transports, énergétiques, services) qui améliorent l'accès au territoire, aux projets de ressources naturelles ainsi qu'aux communautés dans les régions du Nord.....	39
7.2 Investissements dans les aéroports régionaux	39
Revoir le Programme d'aide aux immobilisations aéroportuaires dans une optique d'amélioration de la qualité des aéroports régionaux, d'expansion du service aérien dans les régions et de développement économique (programme qui répond davantage aux besoins des petits aéroports, augmenter l'accès aux programmes, alléger les procédures administratives, orienter l'argent vers des investissements en infrastructures);.....	40
S'assurer que les infrastructures aéroportuaires dont le gouvernement du Canada demeure propriétaire dans certaines régions soient entretenues et améliorées, lorsqu'elles contribuent significativement au développement de ces régions;	40
Réduire les charges (loyer et taxes) imposées aux administrations aéroportuaires, aux transporteurs et aux voyageurs ;.....	40
S'assurer que les taxes et frais perçus dans l'industrie y soient réinvestis en totalité; ...	40
Appuyer les administrations aéroportuaires afin qu'elles puissent réduire ou éliminer les frais qu'elles imposent aux transporteurs et voyageurs des régions.	40

8	Justice	40
8.1	Détection de la consommation de marijuana	40
	Financer, à même les recettes générées par la légalisation du cannabis, la recherche scientifique nécessaire pour doter les employeurs d'outils appropriés pour gérer la problématique du Cannabis en milieu de travail et développer des tests de consommation efficaces et peu coûteux.	41
	De faire produire par des experts des trousse à l'intention des employeurs qui comprendront l'information nécessaire pour l'élaboration d'une politique corporative sur la consommation de cannabis. La trousse devra comprendre un volet sur les aspects juridiques et sur les possibilités de contrôle dans le contexte des droits de la personne. Des séminaires web destinés aux responsables des ressources humaines pourraient compléter l'accompagnement des entreprises dans l'élaboration de leur politique.	41
9	Conclusion	41

1 Finances publiques et fiscalité

1.1 Résorption du déficit

Le Canada traverse une période d'aisance. L'embellie actuelle est attribuable à plusieurs facteurs : la conjoncture économique mondiale est favorable, le secteur canadien de l'énergie a commencé à se relever des difficultés éprouvées en 2015 et en 2016 suivant la chute des cours du pétrole, la confiance des consommateurs est en hausse, soutenue par un resserrement du marché du travail et une augmentation du revenu disponible des ménages¹.

La FCCQ se réjouit de cette embellie, mais estime que rien n'assure qu'elle perdurera. Près d'une décennie après la récession de 2008, nous sommes assez avancés dans le cycle conjoncturel et il est plausible que nous ayons déjà atteint son sommet. La prochaine récession pourrait être déclenchée par une gamme de chocs à l'économie internationale ou canadienne. Même s'il n'y a pas un tel choc, la hausse récente des taux d'intérêt devrait atténuer les dépenses des ménages, alors que le fardeau de leur dette atteint des niveaux très élevés. Tous ces risques sur le radar nous orientent vers une prudence budgétaire. Compte tenu de la fréquence des récessions dans l'histoire (1975 (mini), 1981-1982, 1990-1992, 2008-2009) la prochaine pourrait ne pas être très loin.

L'amélioration du solde budgétaire résulte de la conjonction de facteurs conjoncturels positifs, pas d'une réelle action concertée. Malgré l'embellie, le gouvernement fédéral prévoit encore un déficit sur son horizon de planification. Malgré tout, il n'y a pas de véritable plan de résorption du déficit au gouvernement fédéral et cette absence aura assurément des impacts néfastes pour les prochaines générations, qui auront à composer avec cette dette cumulée. Plus nous tardons à reprendre le contrôle des dépenses, plus il sera difficile d'atteindre l'équilibre budgétaire compte tenu des enjeux amenés par l'évolution démographique, entre autres. Le directeur parlementaire du budget (DPB) a révélé en octobre 2018 que le déficit devrait atteindre selon lui, 19,4 milliards de dollars en 2018-19, soit une somme supérieure de 1,3 milliard de dollars que les prévisions du gouvernement fédéral, présentées au budget de février 2018.

En période de prospérité, en fin de cycle conjoncturel, il est souhaitable de fortifier son bilan en vue d'être préparé à affronter la prochaine récession. La bonne conjoncture devrait fournir au ministre des Finances l'occasion de résorber le déficit. Or, le gouvernement ne s'est toujours pas donné un plan à cette fin, préférant simplement voguer sur la vague favorable.

La FCCQ demande au ministre de :

Présenter un plan de résorption du déficit réaliste et explicite dans son budget 2019, afin de rencontrer l'équilibre budgétaire le plus rapidement possible.

¹ Desjardins Études Économiques, « Canada : mise à jour économique et budgétaire, La bonne croissance économique fait son œuvre! », octobre 2017.

1.2 Petites entreprises et sociétés privées

La FCCQ salue l'annonce du gouvernement d'abaisser, comme il s'y était engagé, le taux d'imposition des petites entreprises est passé de 11 % à 10 % le 1^{er} janvier 2018, puis il passera à 9 % le 1^{er} janvier 2019. Le taux d'imposition des petites entreprises s'applique à la première tranche de 500 000 \$ du revenu provenant d'une entreprise exploitée activement.

Toutefois, les récents changements à la réforme originale de la fiscalité des sociétés privées devraient aller plus loin et des modifications devraient être apportées.

Placements passifs - Bien que le gouvernement ait souhaité clarifier la situation pour les plus petites entreprises, les mesures annoncées l'année dernière concernant le traitement des placements passifs risquent toujours d'avoir un effet pervers quant à l'investissement pour les sociétés privées en croissance ou de plus grandes tailles.

De plus, le choix du nouveau seuil de revenu passif annuel de 50 000 \$ est, à notre avis, arbitraire et envoie malheureusement le message qu'il est désavantageux d'investir dans son entreprise. Par exemple, un entrepreneur qui dépasserait la limite fixée se verrait imposer davantage. De notre point de vue, les nouvelles mesures complexifient le traitement administratif de ces enjeux fiscaux, au lieu de les simplifier, notamment sur la question de la rétroactivité.

Bien que la FCCQ ait salué certaines mesures annoncées récemment par le gouvernement fédéral, elle s'attend à ce que celui-ci :

Élimine les mesures néfastes à l'entrepreneuriat introduites par la réforme fiscale des sociétés privées, en augmentant notamment les seuils non-imposables permis pour les placements passifs.

1.3 Perception des taxes de vente

1.3.1 Sur les biens intangibles importés

Depuis 2015, la Fédération demande aux gouvernements du Canada et du Québec d'obliger les fournisseurs étrangers de biens et services intangibles à percevoir les taxes de vente, afin que leurs concurrents nationaux n'aient pas un désavantage de prix de 15% (au Québec) en partant. Habituellement la réponse à ces demandes a été d'évoquer la complexité du dossier, l'absence de modèles précis et aussi au fait qu'il faille la collaboration des autorités américaines. Pourtant, depuis quelque temps, plusieurs États ont agi afin de collecter les taxes de vente et adapter leur fiscalité à notre ère numérique, notamment la Norvège, le Japon, la Suisse, l'Islande, la Corée du Sud, l'Afrique du Sud et les États membres de l'Union européenne². Tandis que d'autres pays bougent, l'approche du gouvernement Canada est de moins en moins compréhensible.

² OECD, Consumption Tax Trends 2016, p. 12, <http://www.oecdilibrary.org/docserver/download/2316351e.pdf>

Dans ce dossier, la plupart des parties prenantes reconnaissent la pertinence de taxer les produits et services locaux et étrangers sur un pied d'égalité, mais personne ne veut supporter le fardeau administratif associé à la perception des taxes. Le gouvernement se doit de trouver une méthode de perception la moins onéreuse, globalement, pour l'économie, sans renoncer à l'objectif ultime. Par exemple, le modèle australien établit un seuil (75 000 AUD – 68 000 CAD) à partir duquel le fournisseur étranger doit s'inscrire au registre de la TPS et remettre à l'État la taxe de vente de 10 %. Ce seuil évite le fardeau de conformité aux petites entreprises.

Trois rapports publiés à l'été 2017, par l'Institut CD Howe, par l'Université de Sherbrooke et par l'Institut du Québec, explorent des pistes pour mettre en œuvre une telle réforme au Canada. Par exemple, dans le cas européen, « plutôt que d'avoir à s'inscrire auprès de chaque État membre avec lequel il transige, le fournisseur peut le faire à un seul guichet par voie électronique. Il peut également, à ce guichet, acquitter les taxes à la consommation de tous les États de l'Union. Des processus simplifiés d'inscription et de déclaration sont également prévus »³.

Le cas Netflix – En septembre 2017, à l'occasion du dévoilement de sa politique culturelle, le gouvernement du Canada a fait un pas dans la mauvaise direction. Plutôt que d'étendre à Netflix les obligations fiscales auxquelles se conforment les joueurs canadiens en matière de télédistribution, en l'obligeant à charger les mêmes taxes de vente, l'entente en vertu de laquelle Ottawa a renoncé au principe général en échange d'une promesse de retombées économiques pour l'industrie culturelle canadienne. Il s'agit d'un mauvais précédent : cette approche d'exception va encourager d'autres grandes entreprises, étrangères et nationales, à essayer de se soustraire aux lois fiscales d'application générale à l'aide d'ententes spéciales avec le gouvernement. De telles ententes spéciales affaiblissent le régime fiscal et diminuent la confiance des contribuables envers son équité.

La FCCQ déplore l'entente spéciale entre le gouvernement et Netflix et demande au ministre des Finances de :

Assujettir les fournisseurs étrangers de services intangibles aux taxes de vente fédérales et provinciales, comme le sont déjà les fournisseurs de biens tangibles.

Suivre l'exemple des pays qui assujettissent les grands joueurs d'Internet aux taxes de vente.

1.3.2 À l'échelle canadienne, donnons l'exemple

Plusieurs sociétés canadiennes établies à l'extérieur du Québec et qui vendent de manière significative au Québec via Internet ne sont pas enregistrées au fichier de la TVQ. Bien que les pertes fiscales associées à cette non-perception de la TVQ ne soient pas énormes (19M\$ selon une évaluation du ministère des Finances du Québec en 2016), il reste que le non-règlement de ce problème fournit l'argument à notre partenaire commercial principal, les États-Unis, que le

³ Institut du Québec, « Rétablir l'équité fiscale, Enjeux du commerce électronique et de la fiscalité au Québec, septembre 2017.

Canada n'est pas capable de régler le problème à l'intérieur même de ses frontières. Comment allons-nous demander aux États-Unis de demander aux entreprises américaines qui vendent en ligne au Canada de s'enregistrer auprès de la TPS et des taxes provinciales, quand le gouvernement fédéral ne le fait pas dans sa propre cour?

La FCCQ demande au ministère des Finances de :

Collaborer avec le gouvernement du Québec en exigeant des entreprises canadiennes qui vendent au Québec par Internet de s'inscrire au fichier de la TVQ.

1.4 Réévaluation et redéploiement des dépenses budgétaires et fiscales

La réforme fiscale amorcée aux États-Unis va accroître la concurrence fiscale en provenance du Sud, tant du côté des sociétés que des particuliers. Le gouvernement du Canada devrait se préparer à répondre à cette réforme en se donnant une marge de manœuvre.

Avant même qu'il ne soit question de cette réforme, la FCCQ exhortait le gouvernement de revoir la pertinence, l'efficacité et l'efficience des dépenses budgétaires et fiscales en vue d'accroître sa marge de manœuvre.

Chaque budget amène son lot de nouvelles « initiatives », « plans », « avantages fiscaux », etc. Il est certes plus facile pour un gouvernement de créer de nouvelles mesures qui répondent à la priorité du jour que de revoir et possiblement supprimer celles qui, tout en étant appréciées de leurs bénéficiaires, ne répondent plus à un objectif prioritaire ou ne se sont pas avérés efficaces dans l'atteinte de l'objectif fixé. C'est le phénomène de la sédimentation.

C'est pourquoi la FCCQ appuie la recommandation émise par la Chambre de commerce du Canada à l'effet de

Mener un examen approfondi afin d'élargir et de simplifier le régime fiscal, en réduisant les taux et les crédits d'impôt pour les particuliers et les sociétés. Les économies éventuelles découlant de nouvelles évaluations de mesures fiscales et budgétaires pourraient servir à bonifier le financement des moyens d'intervention les plus efficaces et efficients.

Parmi les mesures fiscales qui devraient être réévaluées, la FCCQ a déjà ciblé, dans ses mémoires prébudgétaires antérieurs (2015, 2016, 2017), le crédit d'impôt en raison de l'âge et le crédit d'impôt pour revenus de retraite du côté des particuliers et, du côté des sociétés, l'inclusion partielle du gain en capital dans le revenu imposable.

Notre espoir est que ces exercices de réévaluation permettent de dégager une marge de manœuvre qui servira entre autres à :

- bonifier le niveau d'aide à l'innovation et à la productivité offert aux entreprises par le biais des incitatifs fiscaux réellement efficients ; et

- bonifier l'aide offerte dans certains secteurs dits stratégiques en fonction des particularités économiques locales des différentes régions du Québec.

2 Emploi, Développement de la main-d'œuvre et Travail

2.1 Assurance-emploi : recentrer sa mission et ses programmes

Les coûts globaux du programme d'assurance-emploi sont considérables. Le dernier rapport de l'actuaire en chef du régime les évalue à 21,1 G\$ en 2017 et prévoit qu'ils atteindront 27,4 G\$ en 2023. Selon une estimation préliminaire de la FCCQ, les coûts du programme, par chômeur, ont augmenté de près de 18% entre 2012 et 2016. Les deux tiers des coûts du programme sont payés par les employeurs.

Au cours des dernières années, le programme a fait l'objet de modifications ponctuelles plutôt que d'une révision globale. Ces modifications n'ont rien fait pour en réduire les coûts et l'adapter aux nouvelles réalités du marché du travail. Bien au contraire, les nouvelles initiatives ajoutent près de 1,5 G\$ aux coûts du programme. Une révision globale s'impose.

Un frein à la fluidité du marché du travail – En raison du vieillissement de la population, les besoins en main-d'œuvre sont grands, notamment à l'extérieur des grands centres urbains. Certains secteurs, certains métiers et certaines localités éprouvent actuellement des pénuries de main-d'œuvre. Dans certaines régions vastes sur le plan géographique, comme les Laurentides, les écarts intra régionaux sont importants. Pour aider à répondre aux pénuries locales, il faut favoriser une plus grande mobilité de la main-d'œuvre.

L'assurance-emploi est bien sûr un stabilisateur automatique de première importance en période de mauvaise conjoncture économique. En même temps, il est largement reconnu que certaines dispositions du programme, en particulier les normes variables quant à l'admissibilité et à la durée des prestations peuvent diminuer la mobilité de la main-d'œuvre et limiter la mise en place d'initiatives porteuses afin de rendre plus attrayants les régions et les emplois saisonniers. À court terme, les fonds qui sont associés à cette variabilité régionale devraient être réalloués dans un programme de soutien aux travailleurs saisonniers qui sera profitable à la fois au développement économique des régions, à la disparition des enjeux de trou noir de l'assurance-emploi, à la diversification économique de nos entreprises et au développement des talents des travailleurs canadiens.

La FCCQ réclame donc que le gouvernement fédéral :

Procède à une revue globale du programme d'assurance-emploi dans le but d'en réduire les coûts, notamment en 1) le recentrant sur sa mission première, soit un soutien de revenu temporaire accompagné des mesures de soutien favorisant un retour rapide à l'emploi et 2) permettant des solutions permanentes aux enjeux des emplois saisonniers dans les régions du Canada.

2.2 Programme de soutien aux travailleurs saisonniers

La FCCQ salut l'entente signée entre le ministre fédéral de la Famille, des Enfants et du Développement social du Canada et le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale du gouvernement du Québec, qui ont ainsi annoncé le transfert de 6,4 millions de dollars au gouvernement du Québec, afin d'offrir des formations accompagnées d'un soutien financier pour les travailleurs des industries saisonnières de même qu'un soutien pour les entreprises des industries saisonnières dans le cadre d'un projet pilote.

Dans le cadre de cette entente, le Québec s'assure de préserver sa maîtrise d'œuvre et d'avoir toute la flexibilité nécessaire pour offrir des mesures et des services d'emploi qui permettent de répondre aux enjeux uniques de ses régions, de ses travailleurs et de ses industries.

Le recours à des activités de formations est une excellente initiative, mais est limité dans le temps et la durée. La FCCQ privilégie également le recours à des mesures offrant des solutions à plus long terme face à ces enjeux. Particulièrement, le recours au maillage entre les entreprises nécessitant des travailleurs saisonniers ou ayant des besoins de productions fluctuant au cours des saisons afin de partager de la main-d'œuvre nous semble une avenue particulièrement prometteuse.

Le gouvernement pourrait permettre le financement d'initiatives facilitant la mise en place d'agents coordonnateurs dans les régions concernées. En plus de permettre ce maillage, ces agents-coordonnateurs seraient particulièrement bien placés afin de colliger davantage d'informations quant au marché du travail. D'ailleurs, le réseau des chambres de commerce de partout au Canada, et particulièrement au Québec, serait un excellent véhicule pour la mise en place d'un tel programme en raison de son lien étroit avec les entreprises, mais également l'ensemble des partenaires du marché du travail.

Procéder à l'évaluation de l'impact du projet pilote de formations.

Mettre en place des agents-coordonnateurs afin d'organiser le partage de main-d'œuvre dans les régions ayant de forts taux d'emplois saisonniers.

2.3 Rétention des travailleurs expérimentés

Alors que le Canada commence à connaître de sérieux enjeux de disponibilité de main-d'œuvre, les Canadiens de 55 ans à 59 ans sont moins actifs que ceux au sein des autres pays membres de l'OCDE.

Taux d'activité des hommes et des femmes de 50 à 69 ans, en 2014

Provenance	Hommes			
	50-54 ans	55-59 ans	60-64 ans	65-69 ans
Québec	89,1 %	75,8 %	53,9 %	25,1 %
Canada	88,0 %	78,2 %	59,5 %	32,4 %
États-Unis	83,7 %	76,8 %	61,9 %	36,1 %
OCDE	87,4 %	80,1 %	58,7 %	31,7 %

Provenance	Femmes			
	50-54 ans	55-59 ans	60-64 ans	65-69 ans
Québec	82,0 %	66,0 %	44,0 %	16,0 %
Canada	80,9 %	69,2 %	47,5 %	20,2 %
États-Unis	72,8 %	66,4 %	50,2 %	27,5 %
OCDE	70,5 %	61,8 %	40,2 %	19,0 %

Sources : Statistique Canada, Enquête sur la population active, et OCDE, 2014

Si le niveau d'activité des Canadiens de plus de 55 ans se rapprochait de la moyenne de l'OCDE, les travailleurs cotiseraient plus longtemps aux Régimes de retraites gouvernementaux (RPC/RRQ), aux régimes d'employeurs ou à leur épargne personnelle, améliorant ainsi leurs perspectives de revenu à la retraite. Ils travailleraient plus longtemps, ce qui atténuerait la rareté de main-d'œuvre qualifiée dans certains métiers et professions. Ils amélioreraient la solvabilité des régimes de retraite publics et privés.

Un gouvernement ne peut certes pas décréter l'âge individuel de la retraite, mais il peut établir la norme sociale à ce sujet, ainsi que de puissants incitatifs, ce qui aurait des effets d'entraînement considérables. À cet effet, la FCCQ a déjà proposé qu'il établisse l'âge minimal d'accès aux rentes gouvernementales à 62 ans, et non plus à 60 ans. Cette augmentation se ferait bien sûr graduellement. Toutefois, ce gradualisme ne doit pas devenir un prétexte pour exempter la génération contemporaine de préretraites de sa responsabilité de contribuer à la solution.

La première condition que posent les travailleurs âgés pour envisager de prolonger leur participation au marché du travail au-delà de l'âge d'admissibilité à la retraite est l'allègement des tâches. Dans les dernières années de travail, une proportion élevée de travailleurs cherche une diminution de la cadence, du nombre d'heures ou de jours de travail, des responsabilités et du stress. Ils estiment avoir besoin de temps. [...] Bien sûr, les conditions concrètes d'application de

*la flexibilité recherchée par les travailleurs âgés ne peuvent pas toutes être satisfaites. Des contraintes réelles de production ou de remplacement des personnes en congé pendant une journée ou deux se posent dans bien des milieux de travail. [...] Il n'en demeure pas moins que l'ouverture à la flexibilité et à l'adaptation de la tâche pour tenir compte des attentes des travailleurs âgés représente une condition essentielle à leur participation accrue au marché du travail. [...]*⁴ On ne fera pas de percée réelle à ce chapitre sans une plus grande ouverture des employeurs à la gestion des attentes particulières des travailleurs expérimentés. » L'adaptation physique des lieux de travail peut aussi contribuer à retenir les travailleurs plus âgés.

Dans le contexte de l'allongement de l'espérance de vie, du besoin d'améliorer la sécurité financière des aînés et des pénuries naissantes de main-d'œuvre qualifiée sur le marché du travail, la FCCQ demande au gouvernement de :

Mettre en place des mesures plus robustes pour augmenter l'âge moyen de départ à la retraite que celles qu'il a adoptées jusqu'à présent, sans pour autant acheter ce rehaussement à l'aide de fonds publics.

Modifier les balises du supplément de revenu garanti afin de favoriser le maintien en emploi des prestataires à faibles revenus.

2.4 Moderniser l'approche en formation continue

L'automatisation, l'Internet des objets, la numérisation et la mondialisation croissante de l'économie ainsi que le vieillissement de la population, transforme l'emploi du futur. L'accent portera de plus en plus sur la qualité de la main-d'œuvre, ses compétences qu'il faudra développer et mettre en valeur tout au long de la vie active, en lien avec les besoins des entreprises.

En somme, pour soutenir sa prospérité, le Canada aura besoin de plus grandes compétences que celles disponibles actuellement sur le marché du travail afin de soutenir la concurrence dans une économie mondiale fondée sur la connaissance.

État des lieux

Les résultats d'enquêtes auprès de dirigeants d'entreprises indiquent qu'ils sont d'un optimisme prudent en ce qui a trait à l'effet sur les effectifs des organisations, mais qu'ils considèrent que cette « transformation » de l'économie va accroître de façon marquée les besoins en développement des compétences de la main-d'œuvre. Ainsi, tout indique que l'écart entre l'offre de compétences et la demande attendue des entreprises se creuse.

⁴ Commission nationale sur la participation au marché du travail des travailleuses et des travailleurs expérimentés de 55 ans et plus (Gouvernement du Québec - 2011).

Pour la FCCQ, le développement des compétences, dans toutes les professions, par l'investissement en formation, en lien avec les besoins des entreprises, est crucial pour la croissance de la productivité et l'amélioration des niveaux de vie à long terme.

Des travaux importants sont menés à l'échelle nationale et internationale afin de mesurer certaines de ces compétences. Ainsi, le Canada s'est joint au Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PEICA) de l'OCDE.

Les constats pour le Canada des derniers résultats de l'enquête sont décevants. Ils indiquent :

- qu'en littératie, le Canada se classe au niveau de la moyenne de l'OCDE. Il compte cependant une plus grande proportion de personnes aux niveaux les plus élevés et les plus faibles en littératie.
- qu'en numératie, le Canada se classe en dessous de la moyenne de l'OCDE. De plus, la proportion de Canadiens aux niveaux les plus faibles dans ce domaine est plus élevée que la moyenne de l'OCDE.
- qu'en résolution de problèmes, le Canada se classe au-dessus de la moyenne de l'OCDE en RP-ET. Au plus haut niveau de compétence, seulement la Suède a une plus grande proportion de sa population que le Canada. Mais une proportion importante de personnes interrogées n'a pas participé à l'enquête à cause de leur faible littératie numérique.
[Statistique Canada (2013) : *Les compétences au Canada : Premiers résultats du Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PEICA)*].

Un déficit de compétences à combler

À l'instar du Conseil consultatif en matière de croissance économique⁵ on distingue trois piliers en matière de développement des compétences au Canada, soit :

1. la formation initiale, sous la gouverne des provinces;
2. la formation aux chômeurs pour leur reclassement (reskilling) et aux assistés sociaux pour leur insertion professionnelle, dont plus de 80% est financé par l'assurance-emploi et des fonds fédéraux, et;
3. la formation des personnes en emploi pour le perfectionnement des compétences des adultes (upskilling) avec plusieurs parties prenantes et pour laquelle le Conseil consultatif chiffre à 15 milliards de dollars l'investissement annuel supplémentaire requis.

« Les personnes, les employeurs et les gouvernements doivent se partager cet investissement d'une importance cruciale. Si les investissements nécessaires ne sont pas réalisés dans le troisième pilier, les Canadiens ne pourront pas profiter des nouvelles possibilités, conduisant à de

⁵ Conseil consultatif en matière de croissance économique : Un pays qui apprend : outiller la main-d'œuvre du Canada avec les compétences de l'avenir. Décembre 2017.

graves conséquences pour le bien-être de leur famille et pour les perspectives de croissance globales du pays. » [Op cit, p. 12]

Au Canada, des segments de population et certains groupes sur le marché du travail sont encore loin d'une pleine utilisation de leur potentiel humain. Pour mettre à contribution plus efficacement de ces bassins, dont des jeunes, des immigrants, des autochtones et des communautés dévitalisées, exigera d'aplanir certains obstacles à l'emploi, dont un déficit de compétences de base.

2.4.1 La formation continue, une approche collégiale

À cet effet, la FCCQ salue la mise en création de l'organisme Compétences futures (Skills Lab) dont le mandat sera de cerner les compétences recherchées et exigées par les employeurs, d'étudier de nouvelles approches innovantes en matière de perfectionnement des compétences et de diffuser l'information pour éclairer les décisions en matière de formation. L'organisme sera administré en collaboration avec les provinces et les territoires, le secteur privé, les établissements d'enseignement et les organisations à but non lucratif. Cette collaboration doit d'ailleurs pleinement reconnaître les compétences, l'expérience et l'expertise des partenariats en place dans les provinces pour élaborer et mettre en œuvre les programmes de formation de la main-d'œuvre, comme la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) au Québec.

Dans ce contexte, La FCCQ recommande au gouvernement de :

Reconnaître pleinement les compétences, l'expérience et l'expertise des partenariats en place dans les provinces pour élaborer et mettre en œuvre les programmes de formation de la main-d'œuvre, comme la CPMT au Québec, dans le cadre de l'initiative Compétences futures.

2.4.2 Une mesure fiscale incitative pour combler le déficit : un Régime Volontaire d'Épargne Formation Continue

Pour soutenir l'apprentissage tout au long de la vie et contribuer à combler le déficit de compétences de la main-d'œuvre canadienne, la FCCQ préconise l'instauration d'un Régime volontaire d'épargne formation continue (RVEFC) dont voici les grandes lignes:

- Le Régime serait fondé sur un élargissement du Régime enregistré d'épargne études (REEE);
- Le Régime permettrait de conserver les fonds et les subventions accumulés dans le REEE même si la personne ne réalise pas d'études postsecondaires, afin qu'il puisse se perfectionner plus tard dans sa carrière ou réaliser un retour aux études;
- La participation au Régime serait volontaire et serait soutenue par un incitatif fiscal, tant pour l'individu participant que pour son employeur;

- Les fonds accumulés au Régime pourraient être utilisés pour soutenir le revenu du participant pendant la formation ainsi qu'à défrayer les coûts de formation. Le montant utilisé en revenu de remplacement par le participant est imposable;
- L'employeur pourrait volontairement verser une contribution au Régime d'un employé. Cette contribution, sujette à un maximum, ne serait pas imposable pour l'employé et un crédit d'impôt remboursable d'un montant à déterminer serait offert à l'entreprise.
- Dans le cas de la main-d'œuvre en emploi, une autorisation de l'employeur pour le congé serait requise, comme pour toute absence au travail. Ainsi, la formation serait arrimée aux besoins de l'employeur puisqu'il autoriserait le congé.
- Les chômeurs pourraient utiliser les fonds accumulés dans leur RVEFC dans des domaines d'études approuvés par les autorités compétentes de la juridiction en fonction de la demande prévue sur le marché du travail.
- Les employés pourraient y voir une source supplémentaire de satisfaction au travail.
- Pour les employeurs, il s'agirait d'un élément de rémunération et d'un outil de rétention de la main-d'œuvre, en particulier pour les générations montantes de travailleurs chez qui les possibilités d'apprentissage sont valorisées et dans les situations de basse conjoncture économique généralisée ou sectorielle.

La participation du gouvernement fédéral et des provinces accroîtrait de façon significative l'efficacité d'un tel régime pour relever la participation de la main-d'œuvre à la formation liée à l'emploi.

La FCCQ demande que le gouvernement fédéral :

Instaurer un Régime volontaire d'épargne formation continue (RVEFC) dans le but d'accroître la participation de la main-d'œuvre canadienne à la formation liée à l'emploi.

3 Santé – transferts et projet national d'assurance médicaments

3.1 Santé: ajustement des contraintes au financement

Le dernier budget fédéral prévoyait un transfert canadien aux provinces en matière de santé de 38,6 milliards de dollars soit, une hausse de 1,4 milliard de dollars par rapport à l'année précédente⁶. Malgré cette augmentation, les provinces ont toujours de la difficulté à répondre aux besoins de leur population vieillissante et de leur système de santé qui est de plus sollicité.

⁶ Gouvernement du Canada, Budget de 2018 : <https://www.budget.gc.ca/2018/docs/plan/toc-tdm-fr.html>

Selon une analyse du Conference Board du Canada, la proportion d'aînés au Canada augmentera de 16,9% à 21% au cours de la prochaine décennie. Toutefois, il appert que les transferts fédéraux en matière de santé ne tiennent pas compte de ce vieillissement rapide de la population qui fera grimper les coûts des soins de santé de façon substantielle (93 G\$ au cours des dix prochaines années)⁷.

Si les transferts fédéraux en matière de santé n'augmentent pas de façon récurrente, cela aura pour effet de mettre davantage de pression sur les provinces, notamment le Québec, qui devra assurer progressivement une part plus importante des coûts pour son système de santé.

Devant ce défi, nous sommes d'avis que la complémentarité du système privé est essentielle parce qu'elle permet, entre autres, d'améliorer l'accès à des soins de santé tout en permettant le maintien de notre système public. Cependant, au cours des deux dernières années, le Québec a dû procéder à l'abolition des frais accessoires afin de mieux se conformer à la Loi canadienne sur la santé. Depuis, plusieurs cliniques ont dû réduire leur offre de services et en fin de compte, ce sont les patients qui en sont pénalisés sur le plan de la disponibilité et de l'accès aux soins. Ainsi, nous croyons que la Loi canadienne sur la santé doit être assouplie afin de permettre aux organismes et entreprises du secteur privé de fournir des services de santé compris dans le panier des services de santé assurés.

Plus précisément, la Loi canadienne devrait permettre de tarifier accessoirement certains services et soins. Il existe au Canada un large consensus pour maintenir un régime de santé public très accessible. Tarifier certains services de santé n'implique pas autant une diminution significative de l'accessibilité au régime de santé, moyennant certaines limites. Les tarifs sont apparus au Québec en marge de l'introduction du recours au secteur privé pour compléter l'offre publique qui n'arrivait pas à suffire à la demande dans des délais raisonnables. Il y a bien eu certains excès, comme les gouttes à 30 \$ qui en valaient 2 \$. De tels problèmes peuvent être réglés par un meilleur encadrement des frais accessoires admissible. Mais il n'en demeure pas moins que le recours au secteur privé a permis de désengorger certains services et d'améliorer ainsi de manière significative la qualité des soins, qualité qui inclut recevoir le traitement dans un délai raisonnable. La tarification des services de santé est toutefois régressive, ce qui mobilise à raison les organismes de défenses des droits des personnes à faible revenu. Il est toutefois possible de contrer cet effet pervers en introduisant un crédit d'impôt remboursable comme c'est le cas pour les taxes de vente.

⁷ Conférence Board du Canada : <https://www.cma.ca/Fr/Lists/Medias/Conference%20Board%20of%20Canada%20-%20Meeting%20the%20Care%20Needs%20of%20Canada%27s%20Aging%20Population.pdf>

Réviser la Loi canadienne sur la santé afin de permettre aux organismes et entreprises du secteur privé de fournir des services de santé compris dans le panier des services de santé assurés, opérant à l'intérieur de paramètres définis par des politiques publiques, y compris au niveau de la tarification de certains frais accessoires.

3.2 Régime national d'assurance-médicaments

Le gouvernement du Canada a annoncé, en février 2017, la mise en place d'un Conseil consultatif sur la mise en œuvre d'un régime national d'assurance-médicaments. En avril dernier, le Comité permanent de la santé de la Chambre des communes (HESA) a recommandé l'élaboration d'une couverture publique et universelle des médicaments d'ordonnance à payeur unique pour tous les Canadiens assurés aux termes de la *Loi canadienne sur la santé*. Le HESA a recommandé plus spécialement l'adoption d'un régime dont les coûts « devraient être partagés entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux⁸ ».

La FCCQ appuie la volonté du gouvernement fédéral d'assurer un accès abordable et équitable, pour tous les Canadiens, aux médicaments dont ils ont besoin. Un régime d'assurance médicaments bien conçu permettrait d'améliorer la qualité du traitement des patients tout en réduisant les pressions financières induites sur le système de santé, notamment les frais d'hospitalisation et de traitement, et celles exercées sur les ressources humaines dans ce secteur sous forte pression. Il faut toutefois que ce régime public soit efficace, efficient et n'engendre pas de coûts additionnels pour les contribuables et entreprises au Canada.

Le Conference Board du Canada estime qu'environ 1,8 % de la population canadienne n'a pas accès à une couverture d'assurance médicaments, soit environ 666 000 personnes. De plus, on estime à environ 4,1 millions le nombre de Canadiens sans assurance privée qui sont admissibles à un régime public, mais qui n'y sont pas inscrits⁹.

La majorité des Canadiens ont donc accès actuellement à une assurance-médicaments. Toutefois, il reste que les paiements acquittés par les patients, ou les quotes-parts, pourraient continuer de représenter un obstacle pour certains Canadiens, surtout pour ceux qui n'ont pas les moyens de s'offrir des médicaments très coûteux. Nous croyons donc opportun de combler les écarts en matière d'accessibilité et de remboursement des médicaments d'ordonnance, mais en évitant une refonte complète du système actuel afin de limiter les perturbations.

⁸ Rapport du Comité permanent sur la santé. Bill Casey, président. Avril 2018. Un régime d'assurance-médicaments universel pour tous les Canadiens : une nécessité.

⁹ Sutherland, Greg et Thy Dinh. 2017. Understanding the Gap: A Pan-Canadian Analysis of Prescription Drug Insurance Coverage. Conference Board du Canada.

3.2.1 Construire sur la base de l'expérience acquise

Le secteur privé de l'assurance médicaments possède une expérience singulière au Canada. Il offre des produits d'assurance médicaments diversifiés et répondant aux besoins des Canadiens depuis des décennies, et ce de manière efficace et efficiente. Il est impératif que le nouveau régime national se construise sur la base de cette expérience et expertise du secteur privé, en s'inscrivant de manière complémentaire aux régimes privés et publics existants.

Le cas du Québec est probant à cet effet. Le régime québécois a su s'inscrire en complément des régimes privés tout en assurant une couverture adéquate pour les clientèles ciblées.

Plus précisément, le Québec a instauré, en 1993, un régime d'assurances-médicaments universel qui assure une couverture (publique ou privée) à tous les Québécois et un accès à des médicaments innovants. La couverture privée a permis au gouvernement du Québec d'éviter certains coûts et de consacrer une plus grande part de ses ressources restreintes à offrir une assurance-médicaments aux populations les plus vulnérables.

Pour cette raison, la FCCQ préconise que :

La participation du Québec au nouveau régime fédéral soit volontaire avec pleine compensation en cas de retrait, tel que préconisé par le Conseil de la fédération.

Le nouveau régime devrait se baser sur l'expérience du Québec soit, imposer l'adhésion obligatoire à un régime privé ou public d'assurance-médicaments. La couverture minimale des régimes d'assurance-médicaments découlera de l'adoption d'une liste obligatoire de médicaments remboursables que devront respecter tous les assureurs.

3.2.2 Le nouveau régime doit s'édifier en marge du régime privé d'assurance-médicaments existant et non tenter de s'y substituer.

Le système public-privé actuel est arrimé aux priorités et aux besoins individuels, offre le choix de l'assureur aux patients et met à profit l'efficacité avec laquelle le secteur privé est administré. Les assureurs privés offrent des polices de qualité à plus de 25 millions de Canadiens¹⁰, une protection plus rapide et plus étendue¹¹ que celle des régimes publics.

Le maintien d'un système mixte permettrait d'éviter un remaniement complet du système et, de ce fait, limiterait l'ampleur des perturbations. De plus, on éviterait de dilapider des fonds publics pour remplacer des régimes privés dont une grande majorité de Canadiens se disent satisfaits¹².

¹⁰ Association canadienne des compagnies d'assurance de personnes, 2017. Faits sur les assurances de personnes au Canada : édition 2017.

¹¹ Au Québec, la liste des médicaments remboursés par la RAMQ compte 8 000 médicaments, comparativement à 12 000 médicaments remboursés par les régimes privés.

¹² Association canadienne des compagnies d'assurance de personnes. Mai 2018. Sondage Une meilleure couverture d'assurance maladie pour tous.

3.2.3 Le régime doit être viable et ne doit pas alourdir le fardeau fiscal des entreprises et des contribuables canadiens

Le directeur parlementaire du budget (DPB) a estimé le coût d'un régime national d'assurance-médicaments à 21,9 milliards de dollars pour l'exercice 2019-2020 en utilisant la liste de médicaments remboursables du Québec comme base pour l'établissement d'une liste nationale¹³. Selon l'analyse menée par l'Institut des finances publiques et de la démocratie (IFPD)¹⁴, il ne serait pas viable financièrement pour le gouvernement fédéral d'assumer à lui seul le fardeau du régime national en utilisant la liste de médicaments remboursables du Québec. Le rapport indique également que, comme les gouvernements infranationaux pris collectivement ne sont pas dans une position financièrement viable, cela ne constituerait pas un scénario probant. L'IFPD a proposé quelques pistes de solution, affirmant que « le gouvernement fédéral pourrait assumer la totalité des coûts d'un régime national d'assurance-médicaments, mais augmenter les recettes ou réduire les dépenses pour le financer. Par exemple, s'il majorait la taxe sur les produits et services (TPS) de 2 %, pour la faire passer de 5 % à 7 %, il pourrait probablement assumer les coûts d'un régime national assorti d'une liste complète de médicaments remboursables tout en se maintenant à flot. Sinon, il pourrait établir une liste de médicaments remboursables plus restreinte. »

La viabilité financière du régime d'assurance-médicaments canadien est d'une importance capitale, surtout quand on pense au nombre de traitements innovants qui déferlent sur le marché. Il est primordial d'assurer un financement sûr et viable à long terme qui n'imposera pas un fardeau fiscal indu aux gouvernements, aux contribuables et aux entreprises du Canada. De même, il est important de veiller à ne pas réduire l'accès à certains médicaments, y compris ceux qui sont remboursés par les régimes privés.

Dans cette perspective, la FCCQ recommande :

Que les coûts d'un régime d'assurance-médicaments universel soient partagés entre les assureurs publics et privés, les employeurs et les patients.

Évidemment, nous sommes toutefois conscient que de plus en plus de Canadiens ont besoin de médicaments onéreux ou orphelins, dont beaucoup coûtent dans les six chiffres. Ces médicaments mettent une pression importante sur les ménages et les employeurs. Nous recommandons donc au gouvernement fédéral de mettre en place en groupe de travail impliquant les gouvernements provinciaux, les assureurs privés et les autres parties prenantes afin de créer une solution susceptible d'assurer la viabilité de la couverture des médicaments onéreux et des médicaments orphelins et de faire en sorte que tous les Canadiens aient accès à des médicaments d'une importance vitale.

¹³ Bureau du directeur parlementaire du budget. Septembre 2017. Coût d'un programme national d'assurance-médicaments de régie fédérale.

¹⁴ Institut des finances publiques et de la démocratie (IFSD). Été 2018. National Pharmacare in Canada: Choosing a Path Forward.

3.2.4 Soutien à l'innovation et à la recherche et développement

Il est primordial que les patients aient accès à une vaste gamme de médicaments, à commencer par les traitements de pointe qui répondent le mieux à leurs besoins médicaux. Cet aspect revêt une importance grandissante à l'ère de la médecine de précision.

Un régime national d'assurance-médicaments qui aurait pour seul but de réduire le coût des médicaments risquerait de restreindre l'accès aux traitements de pointe et d'avoir des répercussions importantes sur la R-D, les sciences de la vie et l'accès des patients aux nouveaux médicaments, notamment grâce aux essais cliniques.

Le Canada doit s'efforcer de demeurer un marché concurrentiel et attrayant pour l'industrie pharmaceutique pour ne pas hypothéquer le choix des patients et la qualité des soins. Un rapport récent de l'Institut Fraser affirme que « l'établissement du prix des médicaments a toujours reposé sur un équilibre entre l'abordabilité et l'accessibilité, mais si l'on déplace considérablement les barèmes vers le bas de l'échelle, les patients canadiens auront probablement un moins grand accès aux médicaments d'une importance vitale¹⁵. »

Un régime d'assurance-médicaments devrait être conçu pour fonctionner en synergie avec les organisations de tous les secteurs qui investissent localement par l'entremise de la R et D, des partenariats publics-privés, de l'éducation, de la fabrication et d'autres activités. Un régime d'assurance-médicaments ne devrait pas entraver l'innovation, mais l'encourager.

Le régime doit soutenir l'innovation et la recherche et développement afin que les Canadiens continuent d'avoir accès à des soins de première qualité, notamment grâce aux essais cliniques, et que le Canada reste un marché attrayant pour les investisseurs en sciences de la vie.

4 Innovation, sciences et développement économique

4.1 Infrastructures numériques

Les infrastructures numériques sont maintenant reconnues comme un ingrédient essentiel du développement économique au même titre que les infrastructures physiques, telles que les routes, les ports, les aéroports et les chemins de fer. Au moment où le commerce électronique croît à une vitesse exponentielle, où plusieurs de nos concurrents maîtrisent déjà l'utilisation des

¹⁵ Acri Kristina M. L. née Lybebecker. 2018. « Implications of the proposed Changes to Canada's Pharmaceutical Pricing Regulations ». Institut Fraser.

métadonnées ou de l'infonuagique, il devient impératif de rendre les connexions à haut débit accessibles et abordables pour toutes les entreprises, peu importe où elles se trouvent sur le territoire. Le déploiement des infrastructures numériques est un catalyseur de développement essentiel pour l'économie des régions.

Collaborer avec Québec - Afin de favoriser le déploiement des réseaux numériques dans les zones moins bien desservies, le gouvernement du Canada a annoncé, à travers son programme *Brancher pour innover* et le *Nouveau mécanisme de financement du CRTC*, des investissements importants. Il en va de même pour le gouvernement du Québec à travers son programme *Québec branché*. La FCCQ salue les sommes annoncées, mais espère que ces programmes feront l'objet d'une évaluation de performance afin d'assurer qu'ils permettent d'atteindre les cibles établies par le gouvernement du Québec¹⁶ et du Canada¹⁷.

Mais dans un contexte où les gouvernements du Canada et du Québec ont mis en place des programmes distincts afin de favoriser le déploiement des réseaux numériques dans les zones moins bien desservies, il est impératif que les deux gouvernements collaborent dans l'administration et la coordination des programmes et se dotent d'exigences administratives et techniques identiques applicables aux demandes afin de limiter les coûts de participation imposés aux demandeurs.

Pérenniser les programmes - Les réseaux se déploient progressivement, pas d'un seul coup. Ce modèle de déploiement requiert un programme d'investissement permanent et stable, comme c'est le cas pour d'autres infrastructures (ex : routes, égouts, installations sportives et récréatives). Jusqu'à présent, les gouvernements ont investi dans le déploiement d'infrastructures numériques surtout par « à-coups ». Le programme *Brancher pour innover* poursuit dans cette veine. Par contre, nous croyons que le nouveau mécanisme de financement au CRTC étant pérenne, est la bonne approche.

La FCCQ souhaite que le gouvernement :

Déploie plus rapidement le programme *Brancher pour innover* et pérennise celui-ci à l'instar du nouveau mécanisme de financement du CRTC.

¹⁶ Le gouvernement du Québec vise à offrir, d'ici 2023, Internet à haute vitesse (5 Mbps téléchargement) à 100% des citoyens québécois et Internet à très haut-débit (100 Mbps téléchargement et 20 Mbps téléversement) à 90% des citoyens :

https://www.economie.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/strategies/economie_numerique/sommaire-dynamique/

¹⁷ Le gouvernement du Canada vise à offrir, d'ici 2021, Internet à large bande (50 Mbps téléchargement et 10 Mbps de téléversement) à 90% des petites entreprises et domiciles canadiens : <https://crtc.gc.ca/fra/internet/internet.htm>

Régulariser la cadence des appels de propositions - Dans l'administration du programme, le ministère de l'Innovation, Sciences et Développement économique du Canada devrait faire en sorte qu'il y ait un appel régulier de projets (à chaque année ou aux deux ans) afin de donner l'occasion et le temps aux régions, aux MRC, aux villes et aux municipalités d'engager le dialogue et tisser des partenariats avec les fournisseurs afin de développer des projets qui seront déposés aux gouvernements provinciaux et fédéral. Le programme devrait aussi permettre que les projets non retenus une année puissent être déposés de nouveau, comme c'est le cas pour d'autres projets d'infrastructures.

Actualiser la carte des services disponibles - Les autorités gouvernementales à Ottawa et Québec, devraient allouer les fonds disponibles, dans tous les programmes, sur la base d'informations précises et actualisées sur les services disponibles dans chaque zone. Or, ce n'est pas toujours le cas, puisque les télécommunicateurs et les câblodistributeurs étendent continuellement leur offre. De plus, en dévoilant avec précision l'étendue de leur couverture, les joueurs de l'industrie dévoilent des informations concurrentielles à leurs compétiteurs, ce qui défavorise la transparence. L'amélioration de la carte des services disponibles représente un défi pour l'ensemble des parties prenantes.

Finalement, comme le Québec participe activement au programme fédéral, il devrait pouvoir participer à la sélection de projets sur son territoire. En effet, le déploiement du réseau s'inscrit en marge de la politique de développement économique du Québec et il serait souhaitable que les projets retenus soient complémentaires aux axes de développement préconisés.

4.2 Soutien financier aux entreprises

La disponibilité d'une offre suffisante de capital et de liquidité, à tous les stades du cycle de vie d'une entreprise, est un ingrédient essentiel de la croissance économique. Les capitaux et les liquidités proviennent essentiellement de trois sources principales : les fonds propres des investisseurs, les subsides et les emprunts.

4.2.1 Capital de croissance

Selon les données du ministère de l'Économie et de l'Innovation, depuis les dix dernières années, la part du Québec dans les investissements canadiens se maintient autour de 30 %. Une part de 32 % des investissements a bénéficié aux premiers stades de développement des entreprises : le prédémarrage, démarrage, post-démarrage et développement/croissance.

Selon les données du Réseau Capital, le Québec traverse une période favorable depuis quelques années, tant pour le capital de croissance que pour le capital de développement. Pour ces deux formes de capital, la croissance du nombre de transactions indique un marché actif.

Les institutions financières québécoises publiques comme Investissement Québec, parapubliques comme la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) et privées, de même que les fonds fiscalisés multiplient les initiatives pour élargir l'offre de financement aux entreprises.

Outre ces formes traditionnelles de capital, l'Autorité des marchés financiers a actualisé, en 2016, la réglementation pour permettre et encadrer le financement participatif (crowdfunding). Cette modification représente un exemple d'adaptation diligente d'un cadre réglementaire à l'émergence d'un nouveau modèle économique dans le domaine du financement d'entreprise.

L'ensemble de ces résultats et de ces initiatives amène à penser que, globalement, l'offre de capital et d'instruments de financement aux entreprises est adéquate. Toutefois, si on s'attarde à chacun des stades dans le cycle de vie d'une entreprise, il appert qu'il subsiste une faiblesse de l'offre de capital s'adressant aux entreprises au stade de croissance, après le démarrage et avant qu'elles intéressent les fonds de capital de risque. À ce stade, l'entrepreneur a réussi sa preuve de concept, possiblement à l'aide d'un incubateur, de subventions publiques ou de financement provenant d'un ange investisseur. L'entreprise a gagné une poignée de clients initiaux, mais n'a pas encore assez de revenus récurrents pour intéresser un fonds de capital de risque. Elle doit investir pour accroître sa capacité de production et de distribution. Il appert que l'offre de capital s'adressant aux entreprises à ce stade est insuffisante. Le gouvernement fédéral pourrait soutenir cette offre.

Premièrement, le gouvernement fédéral pourrait emboîter le pas au Québec et instaurer un programme de financement participatif ou sociofinancement pour les entreprises en croissance et ainsi accroître l'offre de capital à ce stade critique de leurs développements. La formule préconisée serait donc une participation au capital-actions de l'entreprise en croissance dont le bilan à ce stade de développement est insuffisant pour garantir de l'emprunt par les voies traditionnelles. Le financement participatif se fait sans l'aide des acteurs traditionnels du financement, il est dit désintermédié. L'émergence des plateformes de financement participatif a été permise grâce à internet et aux réseaux sociaux, complétant ou remplaçant la traditionnelle souscription. Cette tendance s'inscrit dans un mouvement plus global : celui de la consommation collaborative et de la production participative.

Le financement participatif comprend différents secteurs tels que le don (donation crowdfunding), la récompense (ou don avec contrepartie), le prêt (aussi appelé credit crowdfunding, crowdlending, peer-to-peer lending ou prêt participatif) et le capital-investissement (equity).

La FCCQ recommande de :

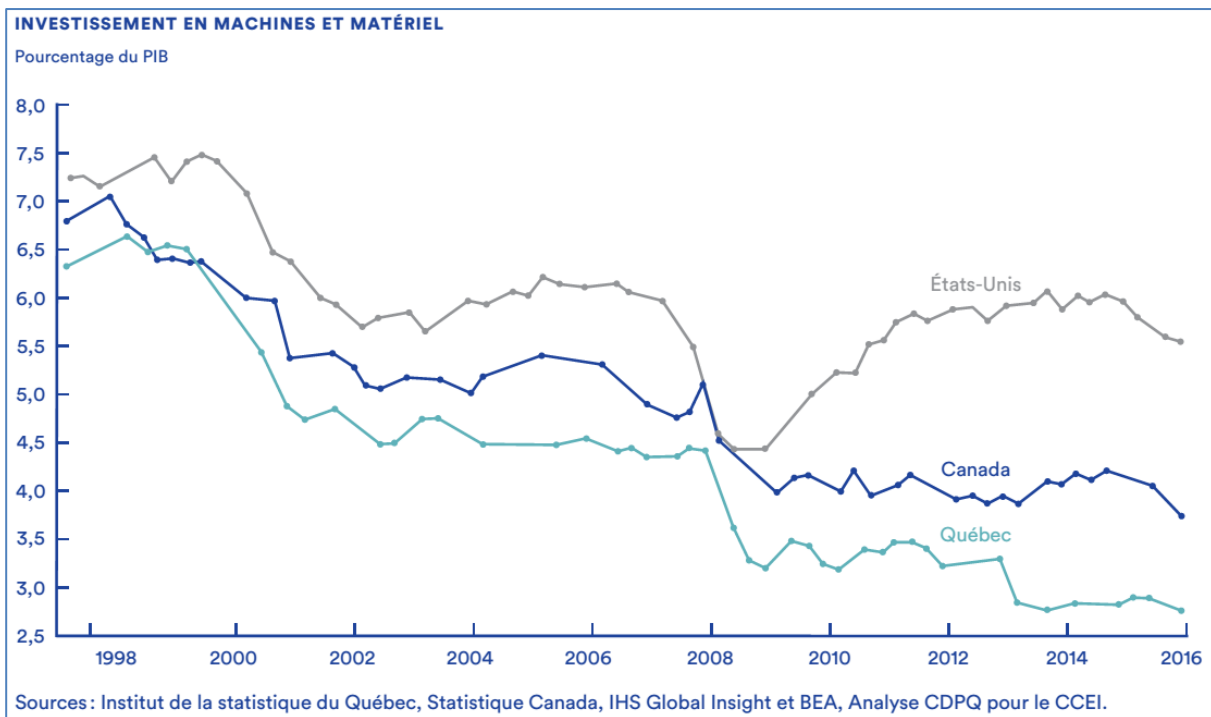
Instaurer un programme fédéral de financement participatif pour les entreprises en croissance afin d'accroître l'offre de capital pour le développement des activités.

4.2.2 Stimuler l'investissement pour accroître la productivité

Les gains de productivité sont déterminés par une série de facteurs, dont l'innovation. Celle-ci est portée entre autres par la recherche et développement (R&D), mais aussi par d'autres facteurs plus difficiles à mesurer.

Les gouvernements focalisent surtout sur les résultats, les capacités et les efforts en R&D plutôt que sur l'ensemble des moyens de réaliser des gains de productivité. Seulement 3 % des entreprises absorbent 90 % de tous les crédits d'impôt à la recherche appliquée. En outre, parce que ces programmes sont complexes, seulement 4 % des PME s'en prévalent. Pourtant les PME sont les principaux acteurs du développement économique au Québec et au Canada.

La figure qui suit permet d'apprécier de manière synoptique l'écart significatif qui existe dans le niveau d'investissement en machines et matériel en pourcentage du PIB au Québec par rapport à ses principaux concurrents¹⁸.



On constate que l'écart se creuse depuis près de 20 ans maintenant entre le Canada et les États-Unis et encore plus entre les Québec et les États-Unis où il est de presque 4 %. Ceci explique en bonne partie la faiblesse de la productivité des travailleurs québécois et canadiens. Si les investissements en machines et matériel en pourcentage du PIB ont chuté en 2008 en raison de la crise financière, on voit qu'aux États-Unis ils ont retrouvé des niveaux à 2007 alors que le Canada et le Québec piétinent, voire continuent de s'enfoncer. Ajouter à cette conjoncture la réforme fiscale américaine de 2018 et les perspectives s'assombrissent. Des correctifs s'imposent. De toute évidence les entreprises ont besoin de stimuli pour augmenter leurs investissements.

¹⁸ Conseil consultatif sur l'économie et l'innovation, septembre 2016, tableau 6.

Une mesure simple, immédiate et très efficace pour encourager l'investissement consiste à permettre pour une période déterminée l'amortissement accéléré à 100% des investissements en capital l'année où ils sont réalisés.

La FCCQ recommande de :

Permettre aux entreprises d'amortir à 100 % dès l'année de l'achat les investissements en capital physique qui accroissent la productivité, notamment pour les secteurs de l'extraction et de la fabrication, pour une période déterminée.

Pour stimuler davantage l'investissement dans les PME, le gouvernement fédéral devrait ajouter un crédit d'impôt à la modernisation de la production et des procédés qui serait le pendant PME du crédit d'impôt à la recherche scientifique et développement expérimental qui favorise la grande entreprise. La FCCQ recommande :

L'instauration d'un crédit d'impôt à la modernisation de la production en complément du crédit d'impôt à la recherche scientifique et développement expérimental (RS&DE).

4.2.3 Aide à la transformation numérique des médias écrits, notamment les médias régionaux

Pour certaines entreprises, la transformation de leur modèle d'affaires vers le numérique est devenue vitale. C'est notamment le cas des médias écrits dont plusieurs ont disparu au cours des dernières années, et ce, même en région. Cette crise qui sévit au sein de cette industrie n'a fait que s'accroître depuis l'adoption du projet de loi 122 qui a aboli l'obligation pour les municipalités de publier leurs avis publics dans les journaux régionaux. L'augmentation de la présence publicitaire dans les réseaux sociaux a également un impact notable sur le chiffre d'affaires de ces entreprises.

Les médias écrits, en particulier les médias régionaux, sont des sources privilégiées d'information locale, essentielles pour la vitalité des régions et pour le développement socioéconomique. En plus de mettre en lumière l'actualité locale et régionale, ils offrent une vitrine importante aux entreprises de leur coin de pays, notamment grâce à leur offre d'espaces publicitaires et à la couverture des différents projets de développement. Le réseau des chambres de commerce bénéficie également d'une visibilité importante au sein de ces publications afin de promouvoir leurs actions. L'importance des médias écrits régionaux et locaux dans le paysage régional est ainsi considérable.

Compte tenu de leur rôle et importance, la FCCQ estime qu'il est nécessaire d'appuyer ces entreprises d'information. Le gouvernement du Québec a répondu à cette demande au cours de la dernière année en offrant une aide financière et un crédit d'impôt aux médias écrits afin de les

aider à accélérer leur passage au numérique et de maintenir leur activités. Toutefois, le gouvernement fédéral a également un rôle à jouer.

Afin d'assurer la survie des médias locaux et régionaux, la FCCQ demande au gouvernement du Canada :

D'accorder une aide financière importante aux médias écrits dédiée à accélérer leur passage au numérique, en incluant les médias locaux et régionaux.

De même, le gouvernement du Canada devrait collaborer avec le gouvernement du Québec dans la création d'un Fonds des médias écrits destiné à assurer la survie de cette industrie qui est, selon nous, nécessaire pour la démocratie et l'économie régionale.

5 Affaires mondiales

5.1 Accord Mexique-États-Unis-Canada (AEUMC)

La FCCQ salue la signature du nouvel accord commercial entre le Canada, les États-Unis et le Mexique (AEUMC) qui met fin à plus d'une année d'incertitude pour les entreprises qui régnait avant sa conclusion et qui nuisait passablement au climat d'affaires et aux investissements.

Il faut toutefois souligner que cet accord s'est conclu au détriment de notre modèle de gestion de l'offre et des producteurs laitiers. Après l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne (UE) et le Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP), il s'agit donc de la troisième brèche qui vient miner la rentabilité du système de la gestion de l'offre et sa viabilité à long terme, notamment pour les plus petits producteurs.

En fait, tout comme l'AECG et le PTPGP, cet accord prévoit ouvrir partiellement les marchés agricoles soumis au système de gestion de l'offre aux pays signataires. Bien que l'ouverture des marchés consentie soit partielle, son impact financier et commercial sera tout de même significatif pour les industries visées.

Dans ce contexte, il est important de se rappeler que l'agriculture et l'industrie agroalimentaire sont des secteurs économiques de premier plan pour le Québec et plusieurs de ses régions.

Dans son Profil régional de l'industrie bioalimentaire au Québec, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) souligne d'ailleurs que l'agriculture joue un rôle déterminant dans le maintien du tissu économique, social et du patrimoine des régions du Québec¹⁹.

¹⁹ Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Profil régional de l'industrie bioalimentaire au Québec. 2016.

Le gouvernement du Canada s'est engagé à compenser les producteurs laitiers pour les pertes qu'ils vont encourir. La FCCQ endosse cette initiative et demande :

Que le gouvernement du Canada définisse le plus rapidement les paramètres du programme de compensation des producteurs laitiers et qu'il mette en place rapidement un système de versement diligent.

Il sera par ailleurs essentiel que les producteurs d'ici reçoivent un dédommagement équivalent à l'importance du secteur agroalimentaire québécois dans l'économie canadienne.

Par ailleurs, il y a plus d'un an, le ministre du Commerce international a annoncé son programme de compensation financière « *pour appuyer les transformateurs laitiers à s'adapter aux changements du marché découlant de l'Accord économique et commercial global (AECG) conclu entre le Canada et l'Union européenne.* » (Agriculture et Agroalimentaire Canada²⁰). Toutefois, il est appert que les compensations promises tardent à venir. La FCCQ invite le gouvernement :

D'accélérer les processus de versement des compensations promises aux transformateurs laitiers et de faire en sorte que le Fonds d'investissement dans la transformation des produits laitiers soit versé au prorata des volumes de production.

6 Transports

6.1 Déglacement des voies maritimes

Chaque année, des centaines de navires marchands empruntent le Saint-Laurent et le Saguenay pour connecter des usines dans les secteurs de l'extraction de minerais, de la première transformation de l'aluminium (Alcoa, Alouette, Rio Tinto) et du raffinage de pétrole (Valero) à leurs sources d'intrants ou leurs clients. Les entreprises qui exploitent ces usines sont souvent des employeurs majeurs de leur communauté. Ces dernières années, à l'occasion d'hivers plus froids, plusieurs navires sont restés prisonniers des glaces pour une durée supérieure à la norme du service de la Garde Côtière canadienne (GCC), en raison de l'indisponibilité des brise-glaces.

Cette situation cause préjudice aux entreprises, notamment dans le secteur de l'extraction et de la transformation des métaux, qui attendent des intrants essentiels à leur exploitation, ou qui se sont engagées à expédier leur production à leurs clients dans des délais contractuels. En 2014, une usine de RTA est arrivée à moins de 24 heures de manquer d'alumine. Si l'indisponibilité de brise-glaces obligeait une aluminerie à interrompre sa production, la redémarrer coûterait des dizaines de millions de dollars.

²⁰ <http://www.agr.gc.ca/fra/programmes-et-services/liste-des-programmes-et-services/fonds-d-investissement-dans-la-transformation-des-produits-laitiers/?id=1491935288949>).

À plus long terme, le risque d'une réduction de l'accessibilité des ports ou de la mobilité des navires sur le Saint-Laurent nuit à l'attractivité du Québec pour des investissements industriels majeurs.

La vitalité des ports de Montréal et de Québec dépend de la qualité du service de déglacement. Le risque d'indisponibilité des brise-glaces pourrait amener des promoteurs à remettre en question des investissements importants s'il n'est pas possible de garantir l'ouverture de la voie maritime du Saguenay toute l'année.

La flotte de brise-glaces de la Garde côtière canadienne (GCC) est vétuste. Avec un âge moyen de 36 ans, le gouvernement du Canada en a déjà étiré l'espérance de vie. Au moins un brise-glaces doit maintenant être mis hors service chaque année, durant l'hiver, pour subir des travaux majeurs. Cette vétusté met en péril la disponibilité du service, avec des conséquences économiques graves. Une analyse interne du gouvernement a reconnu ce risque, selon Radio-Canada.

Le gouvernement du Canada a adopté un plan de construction de brise-glaces, dans le cadre de la Stratégie nationale de construction navale (SNCN), mais celui-ci ne prévoit pas de nouveau navire avant une décennie. D'ici là, la GCC compte prolonger encore la vie de sa flotte par un programme d'entretien et de réfection qui diminue leur vulnérabilité aux avaries. Cet automne, la GCC compte utiliser des remorqueurs pour pallier à l'insuffisance du service de déglacement.

Pour la FCCQ, la gestion du risque d'indisponibilité des brise-glaces que fait le gouvernement du Canada, par le truchement de Pêche et Océans Canada et de la Garde-Côtière canadienne, paraît inadéquat. S'il survient une indisponibilité du service, les conséquences économiques pour l'industrie minière et la région du Saguenay pourraient être graves.

Une mission fondamentale de l'État en regard au développement économique, consiste à fournir aux entreprises, notamment industrielles, des infrastructures de transport efficaces. Le service de brise-glace représente un bel exemple de cette mission.

La FCCQ demande au ministre des Finances de :

Prévoir dans son budget une somme suffisante pour permettre à la GCC de rehausser le niveau de disponibilité de la flotte de brise-glaces du Saint-Laurent afin que le niveau de service offert soit conforme au niveau de service cible de la GCC.

6.2 Construction navale

Le Québec compte sur des chantiers navals reconnus pour leur expertise et la livraison de qualité de leurs projets. Le potentiel en cette matière à exploiter en sol québécois est considérable et le gouvernement fédéral devrait réserver un traitement équitable aux principaux chantiers navals à travers le pays, dans sa Stratégie nationale de construction navale (SNCN).

Au cours des 13 prochaines années, le Canada devra construire ou rénover entre 40 et 45 navires, grands et moins grands, pour un montant total d'environ 12 milliards de dollars. Le Canada a donc besoin plus que jamais de trois chantiers maritimes d'envergure, et ce, minimalement jusqu'en 2030. Il a également besoin de chantiers maritimes de moins grande taille, mais aussi performants, pour réaliser ses nombreux projets de construction, de rénovation et de réparation navales. La capacité des chantiers navals québécois doit donc être mise à contribution afin de répondre aux besoins du Canada.

Le 1^{er} novembre 2018, le gouvernement fédéral a annoncé l'octroi de contrats au chantier maritime Davie et les deux chantiers maritimes d'Halifax et Victoria, pour la maintenance de 12 frégates canadiennes, dont une partie sera assumée par l'entreprise de Lévis. Il s'agit d'une bonne nouvelle puisqu'il assurera le maintien des opérations de l'entreprise pour un bon nombre d'années, tout en répondant aux besoins de maintenance des navires du gouvernement canadien.

Toutefois, le défi à court terme sera le maintien des travailleurs à la Davie, puisque les contrats ne seront pas mis à exécution avant 2021. Dans un contexte de rareté de main-d'œuvre, notamment dans l'industrie maritime, la Davie doit être en mesure de maintenir ses travailleurs et son expertise au sein de son chantier maritime

Le gouvernement fédéral avait signifié l'année dernière son refus d'aller de l'avant avec l'achat prévu d'un deuxième navire ravitailleur *l'Obélix*, alors que les besoins sont réels et que *l'Astérix* avait été livré avec succès, dans le respect des échéanciers et des coûts estimés. *L'Obélix* répondrait à deux enjeux importants, livrer un navire ravitailleur nécessaire aux opérations de la Marine royale canadienne et ce, à l'intérieur de 24 mois, et maintenir l'expertise sur place jusqu'au début des contrats annoncés pour 2021.

La FCCQ demande donc au gouvernement du Canada de :

Accorder une place importante et un traitement équitable aux chantiers maritimes québécois dans sa Stratégie nationale de construction navale (SNCN).

Prévoir rapidement dans ses prévisions budgétaires l'octroi du contrat pour le navire ravitailleur *Obélix* à chantier maritime Davie.

6.3 Corridors de commerce

Dans son budget de mars 2017, le gouvernement du Canada a annoncé qu'il investirait 10,1 milliards de dollars sur 11 ans dans les corridors de commerce et de transport. De ce montant, 2 milliards de dollars seront investis dans le Fonds national des corridors commerciaux, un programme fondé sur le mérite visant à rendre les corridors commerciaux canadiens plus efficaces et plus fiables.

Le gouvernement fédéral devrait accorder une attention particulière au corridor Ontario-Québec, notamment en ce qui a trait aux infrastructures de transport liées au fleuve Saint-Laurent ainsi qu'au support des innovations en matière de transport. Il devra financer adéquatement les projets nécessaires au développement de ce corridor stratégique pour l'économie québécoise et canadienne.

En ce sens, l'initiative de la Porte continentale et du corridor de commerce Ontario-Québec présentée il y a quelques années n'a pas eu droit au même traitement que des initiatives similaires, comme l'Initiative de la Porte et du Corridor de l'Asie-Pacifique (IPCAP). Cette dernière a d'ailleurs bénéficié d'investissements importants pour 47 projets d'infrastructures stratégiques de transport évaluées à plus de 3,5 milliards de dollars, en partenariat avec les provinces. Compte tenu du déploiement de la Stratégie maritime du gouvernement du Québec, les nouvelles sommes disponibles prévues au Fonds national des corridors de commerce devraient être octroyées en priorité aux infrastructures de transport du corridor de commerce lié au fleuve et golfe Saint-Laurent, ainsi qu'au Nord québécois.

La FCCQ demande au ministre des Finances de :

Procéder rapidement aux annonces des investissements en infrastructures liées au Fonds national des corridors commerciaux, et de prioriser le développement du corridor commercial du fleuve, du golfe Saint-Laurent et du Nord québécois.

6.4 Train à Grande Fréquence

En 2015, VIA Rail a présenté un projet de liaison ferroviaire reliant plus efficacement en voies dédiées les villes canadiennes de Windsor, Toronto, Ottawa, Montréal et Québec pour le transport des passagers. Ce projet amènerait non seulement une connexion plus rapide entre les villes, mais des gains de productivité pour les employés qui se déplacent régulièrement entre les principales villes, notamment entre Montréal et Québec. Le projet a également bénéficié de l'appui conjoint des élus et communautés d'affaires de Trois-Rivières et Drummondville. De plus, la société d'État a observé une hausse de l'achalandage et des revenus depuis quelques années du corridor économique névralgique Québec-Toronto.

En février 2018, le gouvernement fédéral a réservé dans son dernier plan budgétaire, 8 millions de dollars pour le financement de l'étude approfondie quant à la proposition de VIA Rail de train à haute fréquence pour le corridor Toronto-Québec. Ainsi, une fois le processus complété, le gouvernement fédéral doit prévoir et engager le plus rapidement possible les sommes nécessaires pour débiter la construction de ce projet..

Ce projet doit également s'inscrire en complémentarité avec le Réseau électrique métropolitain (REM) de CDPQ Infra, qui a aussi bénéficié d'un soutien financier du gouvernement fédéral.

La FCCQ demande au ministre des Finances de :

Prévoir les sommes nécessaires pour la réalisation du projet du Train à Grande Fréquence de VIA Rail, afin que la construction puisse débuter lorsque les études approfondies seront complétées et ce, en incluant la phase Québec-Montréal dans une première phase, et en s'assurant que le projet s'inscrive en complémentarité avec le Réseau électrique métropolitain (REM) de CDPQ Infra.

6.5 Chemins de fer d'intérêt local

Les chemins de fer d'intérêt local permettent un trafic en partance ou à destination des lignes ferroviaires principales, un volume qui est à l'origine de plus de 20 % du trafic de wagons de marchandises chargés du CN et du CP.

Les chemins de fer d'intérêt local constituent une importante infrastructure pour le développement économique régional. En Gaspésie, l'usine LM WindPower exportera 600 pales d'éoliennes dans les prochaines années vers les États-Unis et a doublé son nombre d'employés. Ciment McInnis commence à exporter des milliers de tonnes de ciment. L'industrie touristique ne cesse d'augmenter son achalandage depuis les trois dernières années avec une augmentation de 16% en 2016. Les ports de mer ont été reconnus zones industrialo-portuaires. Ces quatre développements ont pour point commun la voie ferrée. La FCCQ reconnaît l'importance du chemin de fer de la Gaspésie en tant qu'infrastructure stratégique pour le développement économique de la région. Plusieurs autres chemins de fer d'intérêt local sont en opération dans la plupart des régions du Québec.

Dans son mémoire présenté dans le cadre de l'examen sur la Loi sur les transports au Canada, l'Association des chemins de fer du Canada (ACFC) cite la connectivité de la chaîne d'approvisionnement, l'emploi, la compétitivité économique régionale et la réduction des externalités négatives associées au transport routier, y compris les émissions, l'usure des routes et la congestion, comme motifs d'investir dans les chemins de fer d'intérêt local. Le transport de marchandises doit tendre à utiliser des modes de transport moins émetteurs de gaz à effets de serre.

Le principal enjeu pour les chemins de fer d'intérêt local est l'accès au financement d'immobilisations. Une augmentation des investissements de capitaux dans l'infrastructure des chemins de fer d'intérêt local pourrait améliorer la sécurité et diminuer l'impact environnemental.

La réponse du Canada aux besoins des chemins de fer d'intérêt local en matière de financement d'immobilisations tire de l'arrière si l'on considère le nombre de programmes nationaux et étatiques offerts aux États-Unis.

La FCCQ appuie la Chambre de commerce du Canada qui en 2016 a demandé au gouvernement fédéral de :

Créer un programme de financement des immobilisations accessibles pour les chemins de fer d'intérêt local, comme le Chemin de fer de la Gaspésie.

6.6 Encourager la participation du capital privé et institutionnel pour la réalisation des projets d'infrastructures publiques

Le partenariat public-privé (PPP) est un mode de financement par lequel une autorité publique fait appel à des prestataires privés pour financer et gérer un équipement assurant ou contribuant au service public. Le partenaire privé reçoit en contrepartie un paiement du partenaire public ou des usagers du service qu'il gère. Ce mode de financement est présent dans de nombreux pays sous des formes variées. En 2012, le marché des partenariats public-privé dans le monde pour des projets d'un montant supérieurs à 20 millions de dollars a représenté 86 milliards de dollars.

Le Canada compte plusieurs réalisations en mode PPP. Ainsi, la société d'état PPP Canada a réalisé en huit ans pas moins de 25 infrastructures vastes et complexes dont les coûts en capitaux combinés dépassent les 6,6 milliards de dollars²¹, ce qui a permis de réaliser des économies d'environ 1,7 milliard de dollars comparativement aux approches d'approvisionnement traditionnelles. Il est à souhaiter que la Banque des infrastructures du Canada, qui succède en quelque sorte à PPP Canada, utilise ses leviers financiers pour encourager l'utilisation des PPP dans un grand nombre de projets qu'elle cofinancera. Le gouvernement fédéral estime à 180 milliards de dollars les investissements requis en infrastructure au Canada d'ici 2028.

Le Québec compte une longue expérience dans la réalisation de projets en PPP, avant même la naissance de cet acronyme. En effet, dans les années 1980 et 1990 de nombreux projets de production d'eau potable et d'assainissement des eaux ont été réalisés sous forme de BOT (Built Operate and Transfert) et de BOOT (Built Own Operate and Transfer), les arrangements précurseurs aux PPP. Plus récemment, le Centre universitaire de santé McGill a été réalisé en PPP avec succès et le vaste chantier de construction du nouveau pont Champlain également en PPP, est en cours de réalisation et sera finalisé à l'été 2019.

²¹ https://www.canada.ca/fr/bureau-infrastructure/nouvelles/2017/11/le_gouvernement_ducanadaannoncelacessionprogressivedesactivite.html

Le Québec possède donc une expérience et une expertise singulières dans la réalisation de grands projets en PPP. Ce savoir-faire se retrouve notamment au sein la Société québécoise des infrastructures qui est à même d'appuyer les ministères qui font le choix des PPP. Cette formule n'est pas une panacée, mais elle offre des avantages indéniables lorsque les conditions de succès sont réunies. Les PPP permettent notamment de réaliser de grands projets de façon autonome, le risque d'exécution étant assumé par l'agence d'exécution, libérant ainsi les instances publiques de la nécessité d'en faire le suivi au quotidien pour se concentrer sur les livrables. Les projets de construction, notamment dans le secteur des transports, se prêtent généralement très bien à cette manière de procéder. De ce fait, la FCCQ recommande que :

Le gouvernement du Canada encourage ses ministères, organismes et la Banque des infrastructures du Canada à privilégier l'approche PPP lorsque les conditions propices sont réunies.

Que le gouvernement du Canada encourage les municipalités à privilégier l'approche PPP lorsque les conditions propices sont réunies.

6.7 Mobilité durable

Pour la FCCQ, la mobilité durable permet non seulement de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) mais amène des occasions de création de la richesse. Au Québec, les défis en matière de mobilité durable sont nombreux et des investissements massifs provenant de tous les ordres de gouvernement pour répondre à ces enjeux sont primordiaux. Les coûts de congestion chiffrés en milliards nuisent considérablement à l'économie notamment à la productivité des entreprises, et les solutions favorisant la fluidité des déplacements, que ce soit pour les personnes ou les marchandises, doivent être priorisées.

Le Québec a des besoins importants en développement et maintien des actifs concernant ses infrastructures de transport collectif. Des projets majeurs intéressants sont en préparation, comme le tramway à Québec afin de contribuer au projet de doter la Capitale-Nationale d'un réseau structurant de transport, ainsi que près d'une dizaine de projets de transport en commun sur l'île de Montréal, notamment la construction éventuelle de la ligne rose du métro de Montréal. Ailleurs au Québec, des projets sont également sur la table pour améliorer de transport collectif que ce soit l'acquisition d'autobus électriques à Sherbrooke, ou encore la construction de stationnements incitatifs à Saguenay, les besoins sont également importants en régions. Cela passe également par un aménagement du territoire propice à l'utilisation des différents modes de transport en commun, grâce à une proximité et accessibilité de ceux-ci.

Une aide financière considérable pour aider les différentes parties prenantes à procéder au développement nécessaire de leurs infrastructures, tout en procédant à l'entretien de leur réseau pour assurer des opérations efficaces, est de mise. La Banque de l'infrastructure du Canada a d'ailleurs annoncé au courant de l'été 2018 sa décision de transformer en prêt ses investissements de 1,28 milliards \$ pour la réalisation du Réseau Express Métropolitain (REM) de CDPQ Infra, actuellement en cours de réalisation. Cette décision signifie que cette somme retournera au gouvernement fédéral, et serait disponible pour d'autres projets de transport collectif québécois.

Dans son dernier budget, le gouvernement fédéral a réservé près de 5 milliards \$ d'ici 2021-22, et plus de 25 milliards \$ d'ici 2027-28 dédié aux transports en commun. Le Québec a besoin d'obtenir sa juste part de l'enveloppe totale pour combler ses besoins de développement et de maintien des actifs.

La FCCQ demande au gouvernement fédéral de :

Confirmer rapidement que le remboursement du prêt à CDPQ Infra de 1,28 milliards \$ qui retournera à la Banque de l'infrastructure du Canada, sera dédiée exclusivement pour de nouvelles infrastructures de transport collectif au Québec.

Réserver les sommes dédiées aux infrastructures de transport collectif dans l'enveloppe globale pour le Québec, et que ceux-ci prennent en compte les nombreux besoins retrouvés en développement et maintien des actifs au Québec.

7 Ressources naturelles

7.1 Mines

Actions accréditatives - Des activités d'exploration soutenues sont nécessaires pour découvrir de nouveaux gisements qui peuvent mener à construire de nouvelles mines. Les PME d'exploration prennent la majeure partie des risques reliés à l'exploration qui mène à de nouvelles découvertes. Le financement de l'exploration est essentiel pour remplacer les réserves minérales lorsque les mines existantes arrivent en fin de vie.

Depuis sa création, la mesure fiscale portant sur les actions accréditatives est renouvelée chaque année. Cette incertitude nuit à la planification des projets d'exploration qui nécessite beaucoup plus de temps de nos jours qu'il y a cinq ou dix ans.

Pour améliorer la compétitivité de l'industrie minière, en particulier le secteur de l'exploration minière et le développement minier, la FCCQ recommande de :

Renouveler le régime des actions accréditatives pour une période minimale de trois ans.

L'extension du régime des actions accréditatives jouera un rôle essentiel en veillant à ce que les investisseurs continuent d'allouer du capital pour favoriser l'exploration en début d'acquisition de connaissances, qui est le stade du cycle de développement minéral où le risque est le plus élevé. Il procurera également aux entreprises une prévisibilité à moyen terme dans leur planification financière.

Infrastructures - La FCCQ recommande aussi de

Mettre en place des fonds dédiés au financement à long terme de projets d'infrastructures (transports, énergétiques, services) qui améliorent l'accès au territoire, aux projets de ressources naturelles ainsi qu'aux communautés dans les régions du Nord.

7.2 Investissements dans les aéroports régionaux

Les infrastructures aéroportuaires sont essentielles au développement économique. Les aéroports régionaux et les aéroports locaux peuvent recevoir des fonds du gouvernement fédéral par le biais du Programme d'aide aux immobilisations aéroportuaires de même que pour le financement d'ouvrages liés à la sécurité comme des pistes et des voies de circulation. Toutefois, selon une analyse effectuée par le Conference Board, ces programmes ne répondent pas aux besoins des petits aéroports.

Actuellement, plusieurs aéroports québécois ont besoin d'être modernisés. En fait, la capacité actuelle de certaines infrastructures pose des limites ponctuelles ou saisonnières dans la desserte aérienne de certaines régions (besoins dans la réfection des pistes, équipements, allongements des pistes, équipements, etc.)

En plus de devoir s'autofinancer, les administrations aéroportuaires doivent payer un loyer au gouvernement fédéral (baux de longue durée, loyer progressif allant jusqu'à 12% du revenu). Ce modèle a pour effet d'augmenter les tarifs, nuisant ainsi à la compétitivité de la desserte régionale.

Le gouvernement fédéral devrait donc envisager une réduction des charges imposées (loyer et taxes) aux administrations aéroportuaires, aux transporteurs et aux voyageurs en fonction des retombées économiques globales que ces allègements de charge généreraient.

La FCCQ demande au ministre des Finances de :

Revoir le Programme d'aide aux immobilisations aéroportuaires dans une optique d'amélioration de la qualité des aéroports régionaux, d'expansion du service aérien dans les régions et de développement économique (programme qui répond davantage aux besoins des petits aéroports, augmenter l'accès aux programmes, alléger les procédures administratives, orienter l'argent vers des investissements en infrastructures);

S'assurer que les infrastructures aéroportuaires dont le gouvernement du Canada demeure propriétaire dans certaines régions soient entretenues et améliorées, lorsqu'elles contribuent significativement au développement de ces régions;

Réduire les charges (loyer et taxes) imposées aux administrations aéroportuaires, aux transporteurs et aux voyageurs ;

S'assurer que les taxes et frais perçus dans l'industrie y soient réinvestis en totalité;

Appuyer les administrations aéroportuaires afin qu'elles puissent réduire ou éliminer les frais qu'elles imposent aux transporteurs et voyageurs des régions.

8 Justice

8.1 Détection de la consommation de marijuana

La légalisation du cannabis posera un défi pour les employeurs. Ceux-ci devront gérer des problématiques de sécurité et de productivité en milieu de travail dans des situations diverses où un employé aura consommé de la marijuana avant son quart de travail, mais restera sous son influence durant ses heures de travail.

Il n'existe pas à l'heure actuelle de test permettant d'établir avec certitude si une personne a consommé de la marijuana dans les heures précédant le test. Les tests existants ne permettent pas de discerner entre une consommation dans les heures précédant le test ou dans le mois précédent. Ils ne permettent pas non plus d'évaluer le niveau d'affaiblissement des facultés.

Les corps policiers ont pour leur part recours à des techniques d'évaluation comportementale par des policiers formés à cette fin. Ils ont aussi le droit d'exiger qu'une personne se soumette à une évaluation.

Par contre, les employeurs n'ont pas d'outil fiable pour faire appliquer une politique d'entreprise à l'effet d'interdire le travail sous influence de la marijuana. Cette absence d'outil créera pour les employeurs des problèmes de gestion de ressources humaines et compliquera leur responsabilité de remplir leurs exigences légales en matière de santé et sécurité au travail. Le gouvernement doit donc financer les efforts de recherches scientifiques pour mieux outiller les employeurs quant à la gestion du cannabis en milieu de travail.

Les employeurs ne devraient pas avoir à assumer le coût de former des gestionnaires à l'évaluation comportementale de la consommation en milieu de travail. En cas de soupçon, ils devront faire appel à une experte externe spécialement formée. Le coût de ce service externe

représente un coût additionnel pour les entreprises engendré par la décision gouvernementale de légaliser la marijuana.

La Fédération demande aux gouvernements de :

Financer, à même les recettes générées par la légalisation du cannabis, la recherche scientifique nécessaire pour doter les employeurs d'outils appropriés pour gérer la problématique du Cannabis en milieu de travail et développer des tests de consommation efficaces et peu coûteux.

De faire produire par des experts des trousse à l'intention des employeurs qui comprendront l'information nécessaire pour l'élaboration d'une politique corporative sur la consommation de cannabis. La trousse devra comprendre un volet sur les aspects juridiques et sur les possibilités de contrôle dans le contexte des droits de la personne. Des séminaires web destinés aux responsables des ressources humaines pourraient compléter l'accompagnement des entreprises dans l'élaboration de leur politique.

9 Conclusion

Les mesures proposées par la FCCQ dans le présent mémoire permettraient d'assainir les finances publiques du Canada, tout en favorisant des projets ayant un impact direct sur le développement économique, tant national que dans plusieurs régions du Québec.

La FCCQ souhaite que le ministre des finances donne suite à ces recommandations et demeure disponible pour en discuter davantage avec lui.